

## Conseil d'administration du 15 mars 2023

### Délibération n° 151 Convention de partenariat pour l'évènement « La nuit des campus »

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil administration du CROUS de Reims autorise la directrice générale à signer la convention de partenariat avec la ville de Reims, l'Université de Reims Champagne-Ardenne et l'association Intercampus qui prévoit l'octroi d'une subvention de 10 000 € financée sur les crédits CVEC pour l'évènement « La nuit des campus ».

**Pour : UNANIMITÉ**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait à Reims, le 15 mars 2023

La Présidente du Conseil d'administration



Véronique PERDEREAU